



Le journal trimestriel de l'école primaire
 H. Barbusse réalisé et proposé par la fcpe :
fcpe-barbusse@orange.fr
 Premier trimestre 2007/2008



Edito



Création d'une
 DEPOSE MINUTE
 rue LABORDIERE
 Octobre 2007

Règles de bon usage : La dépose-minute est une zone aménagée aux abords de l'école pour faciliter la dépose en voiture des enfants en toute sécurité. Les quelques places de stationnement identifiées par un panneau de signalisation sont prioritairement destinées aux personnes handicapées, aux parents de l'école primaire accompagnés d'enfants et au déchargement d'objets lourds.

La sécurité de nos enfants et la fluidité de la circulation dépendent du respect par chacun d'entre nous des règles énoncées ci-dessous :

1. La vitesse doit être réduite. Rouler au pas dans toute la zone (limitée à 30km/h).
2. La dépose-minute est située rue LABORDIERE sur le côté de l'école H. Barbusse.
3. Les conducteurs ne doivent pas stationner dans la zone « dépose-minute ».
4. Le temps d'arrêt ne doit pas dépasser 1 à 2 minutes, le temps que l'enfant descende de la voiture en toute sécurité. Le conducteur reste au volant et les enfants descendent côté trottoir et NON côté route.
5. Munir les enfants de leur cartable dans la voiture afin d'éviter l'ouverture et la fermeture des coffres ce qui rallonge l'arrêt.
6. Faire très attention lors des manœuvres en marche arrière. Les petits enfants ne sont pas visibles dans les rétroviseurs.
7. Les piétons doivent emprunter l'allée piétonne et les trottoirs.

La FCPE vous remercie de vos votes de confiance et vous assure de vous représenter tout au long de cette année.



SOMMAIRE

Trombinoscope	2
Actualités Barbusse	3/7
Info fcpe	8/9
Les parents ont la parole	10



ADHERER

à partir de 20.00 € par an

Nom : Prénom :

Maman Papa Autre

Nom de l'enfant Classe

Adresse :

Tél. M@il :

Ne donner pas d'argent maintenant : déposez simplement le présent bulletin dûment rempli dans la boîte aux lettres de la FCPE située près du panneau d'affichage des délégués de parents d'élèves



TROMBINOSCOPE



VOS REPRESENTANTS, UNE EQUIPE DE 14 PARENTS A VOTRE ECOUTE



Samya ESTEVES
CE2 - Mme Régola
CM2 - Mlle Challend
samy.esteves@wanadoo.fr
☎ 0689955065



Sandrine LEPAGE
CE2 - Mme Cucit
slepage.avocat@orange.fr



Maria GANITO
CE1 - Mlle Navarro
CM1 - Mme Bled
ganito@orange.fr
☎ 0634453717



Sabia MENZEL
CM2 - Mr Lacroix



André JACQUENS
CM1 - Mme Bled
andre.jacquens@bnpparibas.com



Patricia LEFRAND
CE2 - Mr Berthelot
patricia.lefrand@aliceadsl.fr



Marie-Laure CELLA
CE1 - Mme Van Den Bogaert
CE1 - Mlle Navarro
mcella@free.fr



Willy PLAISANT
CP - Mlle Quigniot



Serge BONTOUX
CP - Mlle Quigniot
CE2 - Mme Cucit
s.bontoux.orange.fr



Patience TABIAN
CE1 - Mme Van Den Bogaert
ptabian@nouvelles-frontieres.fr



Nathalie ARRIBARD
CE2 - Mme Cucit
CM2 - Mme Mesguich
nathalie@babysun.com



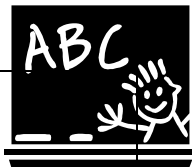
Frédéric GANITO
CE1 - Mlle Navarro
CM1 - Mme Bled
ganito@orange.fr



Marie PEREZ
CE1 - Mr Coignet



Georges ESTEVES
CE2 - Mme Régola
CM2 - Mlle Challend



Actualités

BARBUSSE

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 13 novembre 2007

Conseils d'Ecole : 2^{ème} trimestre - 13 Mars 2008 / 3^{ème} trimestre - 6 juin 2008

1. PRESENTATION DES MEMBRES ET RESULTATS DES ELECTIONS :

Présents : Madame DOUTRELEAU (Directrice) / Les Enseignants.
Parents élus : FCPE /Parents Autonomes non constitués en association
Représentante municipale : Madame France

Deux groupes de parents se sont présentés : la FCPE et les parents autonomes non constitués en association.

Un taux de participation 2007/ 2008 de 51.03% (322 votants sur 631 inscrits)
Le taux de participation 2006/ 2007 était de : 55.03 % (339 votants sur 616 inscrits).



Répartitions des sièges 2007/ 2008 :

- 7 parents FCPE (contre 6 en 2006/ 2007)
• 8 parents autonomes non constitués en association (contre 9 en 2006/ 2007)

2. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR : validé en juin dernier pour l'année scolaire 2007/2008.

3. BILAN DE RENTREE :

- > 2007/2008 : L'école accueille 388 élèves, soit une moyenne de 25.87 élèves par classe.
> 2008/2009 (prévisions) : 385 enfants, soit une moyenne de 25.67 élèves par classe.

En fin d'année scolaire 2006/2007, les listes de classes ont été affichées et les listes de fournitures distribuées aux élèves. Les parents d'élèves ont apprécié cette initiative qui sera reconduite pour la rentrée 2008 (+ affichage des listes fournitures).

Rappel : La répartition des élèves dans les classes est de la responsabilité de Madame Doutreleau et de l'équipe pédagogique ; aucune modification ne sera apportée sur demande des parents.

ABSENCE D'UN ENSEIGNANT : Madame Doutreleau rappelle que les parents d'élèves ne peuvent interférer dans l'absence des enseignants. L'inquiétude des parents peut être légitime mais ces derniers peuvent prendre rendez-vous avec la directrice afin d'être rassurés sur le maître remplaçant et le contenu du programme.

Table with 2 columns: Maladie, Formation. Maladie: Madame Doutreleau informe les familles par affichage. Si l'administration est en mesure de remplacer l'enseignant souffrant, un maître remplaçant est affecté sur le poste dans la journée ou le lendemain. En attendant, les enfants sont pris en charge et répartis sur les autres classes. Formation: Les familles sont informées via le cahier de correspondance des dates de formation. Un maître remplaçant est automatiquement affecté durant cette période.

- Lors d'une absence courte ou longue, les enseignants (titulaire et remplaçant) travaillent en collaboration sur le suivi des dossiers en cours et à venir.

SORTIES SCOLAIRES : Nous vous rappelons que, lors de sorties scolaires, les parents-accompagnateurs sont responsables pénalement des enfants dont ils ont la charge.

PASSERELLE CM2/6EME : Mail envoyé 29 septembre au Principal du collège E. Satie par la fcpe.

Réunion de préparation organisée le 8 novembre dernier, y ont assisté : Madame DOUTRELEAU, + les enseignants de CM2 + Madame l'Inspectrice + Monsieur LEFORT (Principal du collège E. Satie) + Professeurs du collège.

Monsieur LEFORT est tout à fait favorable pour recevoir les entrants en 6^{ème} sur une demi-journée mais le déjeuner à la cantine ne pourra se faire faute d'espace. Cette action doit avoir lieu en janvier ou mars 2008.

PASSERELLE GRANDE SECTION MATERNELLE/CP : Les enseignants des grandes sections maternelles prendront les CP dans leurs classes pendant que les enseignants de CP prendront les grandes sections de maternelle. Date non fixée.

EVALUATIONS 6EME : les résultats n'ont pas surpris les enseignants de CM2 car ils correspondent au niveau des élèves de CM2 de l'année dernière.

Difficultés rencontrées :

- Français : production écrite,
- Mathématiques : géométrie.

EVALUATIONS CE1/CM2 : Tous les élèves de CE1 et CM2 ont passé des évaluations en septembre dernier. Ces évaluations en français et mathématiques servent à détecter les compétences acquises ou partiellement acquises afin de mettre en place rapidement un dispositif de soutien aux élèves en difficultés (soit avec le RASED soit dans le cadre d'un PPRE) soit en aide individualisée en classe par l'enseignant.

Nombres d'élèves concernés par le Rased ou le PPRE :

- RASED : 21 élèves de CP/ CE1 et CM2,
- PPRE : 13 élèves.

Le RASED : Réseau Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficultés

Prévenir les difficultés d'apprentissage durables ou passagères Le Rased, un dispositif-ressource pour l'école

Le RASED, réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (pour les écoles maternelles et élémentaires) :



Un psychologue scolaire



Un maître E (aide pédagogique)



Un maître G (aide rééducative)

La prévention

Elle consiste en un ensemble de démarches qui vise à éviter l'apparition d'une difficulté ou son amplification. Elle se fonde sur l'observation.

- Soit lors d'activités collectives.



- Soit en petits groupes dans ou hors de la classe.



DEUX MISSIONS

1 Concertation entre le maître de la classe et les intervenants du Rased et élaboration d'un projet d'aide spécialisée.



2 Les parents sont régulièrement informés sur le projet. Pour toute intervention, ils doivent donner leur accord.



3 Les trois interventions possibles :

- Le suivi psychologique.



- L'aide spécialisée à dominante pédagogique : maîtrise des méthodes de travail et des acquisitions.



- L'aide spécialisée à dominante rééducative : reconquête du désir d'apprendre et de l'estime de soi.



PPRE : LE PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE

La vocation du PPRE est tout autant de prévenir la difficulté que de la pallier. Sa mise en œuvre est assortie d'un système d'évaluation permettant de dresser un état précis des compétences acquises par l'élève au regard des objectifs à atteindre à la fin du cycle et de les situer en fonction des exigences du socle commun.

Le PPRE est un programme adapté aux besoins de chaque élève, qui s'appuie sur les **compétences acquises**. Il est **modulable** : son contenu et son intensité évoluent en fonction de l'élève concerné.

Il est **temporaire** : sa durée est fonction de la difficulté rencontrée par l'élève, ainsi que de ses progrès. Il est proposé aux élèves maintenus (doublants) qui continuent à rencontrer des difficultés.

Le PPRE est fondé sur une aide pédagogique d'équipe qui implique l'élève et associe sa famille.

Monsieur GOUDEAU (Maître E) rencontre des difficultés pour recevoir les enfants du réseau car il ne peut bénéficier d'une salle de classe pour travailler dans de bonnes conditions. Actuellement, il partage une salle avec l'équipe d'animation péri-scolaire. Il ne peut donc l'utiliser que de 9 h à 11h30 puis de 14 à 16h30 après que les animateurs aient terminé leur service. Il a souhaité attirer l'attention du conseil d'école sur les conditions de travail et d'accueil des enfants en difficultés : salle non rangée, bruyante, espace non réservé aux enfants pris en charge, créneau de 8 h 30 impossible... De plus, le maître G (enfants en difficultés psychologiques) n'ayant pas de salle appropriée pour recevoir les enfants ne peut intervenir dans notre école.

4. VIE SCOLAIRE :

INFORMATIQUE : Emilie a quitté ses fonctions pour des raisons professionnelles le 8 novembre 2007. Une personne est attendue à partir du 23 novembre pour reprendre les ateliers d'informatique.

SURVEILLANCE A LA RECREATION : Elle est assurée par roulement, par 3 enseignants et Hélène qui patrouillent dans la cour. Projet d'école (voir point n°5) : diminuer les « petits conflits de cour ».



ATTENTION AUX RETARDS DU MATIN

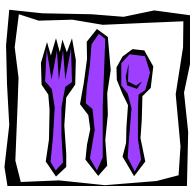
Certains retards récurrents ont été constatés.

Pour le moment aucun courrier n'a été envoyé aux parents car la direction privilégie le dialogue avec ces derniers.

Les horaires de fermeture des portes de l'école sont affichés : **8H30** et **13H30**

ANGLAIS : La totalité des élèves du cycle 3 (CE2/CM1/CM2) bénéficient de cours d'anglais (1h30/semaine).

- par leur enseignant (si celui-ci détient l'habilitation),
- par un autre enseignant (ayant l'habilitation) sous forme de cours décloisonnés (échange de discipline entre professeurs),
- par CATHY ou KATE (assistantes anglophones).
- seule la classe de Mademoiselle NAVARRO (cycle 2 - CE1) bénéficie de cet enseignement, cette dernière ayant l'habilitation et devant l'enseigner en priorité à ses élèves.



LA CANTINE : Entre 200 et 220 élèves déjeunent chaque jour à la cantine. Le repas est organisé en 2 services. Les familles concernées ont reçu via les animateurs un compte-rendu suite au déjeuner de 3 parents fcpé à la cantine le lundi 15 octobre 2007.

Contactez la fcpé si vous n'avez pas reçu le compte-rendu.

REUNION PERISCOLAIRE DU 26/10 : la fcpce n'a pas diffusé de compte-rendu concernant cette réunion, les mêmes points ont été soulevés et déjà annotés sur le compte-rendu « déjeuner à la cantine »

N° DE TELEPHONE DU PERISCOLAIRE : 01 64 67 98 73

LE GOUTER : à partir de 16h30 et pour une durée d'environ 30 minutes. Il a lieu dans la cour lorsque le temps le permet et dans le préau en cas de pluie et par grand froid.

L'ETUDE : 135 élèves sont inscrits à l'étude - L'étude est divisée en 4 groupes homogènes.



Il s'agit d'une étude surveillée et **non dirigée**, c'est à dire que SEULS les élèves de CP sont pris en charge par les enseignants individuellement pour la lecture.

Pour les autres niveaux, les enfants effectuent leurs devoirs sous la surveillance de l'enseignant. Ce dernier peut contrôler les devoirs des enfants à leur demande.

Les horaires de l'étude sont de 17h00 à 18h00. Impossibilité pour les parents de récupérer leur(s) enfant(s) avant 18h00 (règlement intérieur).

LA PISCINE : CP/CE1/CE2 - Nous vous rappelons que le port du bonnet de bain est obligatoire.

- ❖ 1^{er} session de septembre jusqu'à la fin janvier 2007.
- ❖ 2^{ème} session de février à juin 2007 .



QU'EST CE QUE LE PPMS ? : Plan Particulier de Mise en Sûreté

Le PPMS est apparu en 2002 (circulaire n° 202-119 du 29/12/2002). Elaboré par l'Observatoire de la Sécurité des Etablissements Scolaires et d'Enseignement Supérieur (ONS), le Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs est un plan de prévention visant à mettre en place des mesures destinées à assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours.

Il doit être considéré comme une aide qui, le jour venu, permettra d'aborder et de gérer une situation d'accident majeur sans panique, chacun des membres de la communauté éducative sachant ce qu'il a à faire.

Ce plan est organisé entre autre avec le Lieutenant des pompiers afin de mettre en place les procédures réglementaires. Mitry le Neuf est dans l'obligation de mettre en place le PPMS, car le quartier de l'orangerie est considéré comme une zone dite à risques du fait de sa proximité de l'autoroute A104 (transport de produits toxiques)

Une mallette de 1^{ère} urgence a donc été mise en place pour chaque classe, elle comprend : une radio avec un jeu de piles supplémentaires, un seau (8 l), du ruban adhésif pour calfeutrer les fenêtres et les portes, des bouteilles d'eau ...

En cas de déclenchement d'un PPMS

- 1) sachez que des informations régulières sont transmises via :
France Info FM : 105,5 MHz et France Inter : 87,8 MHz.
- 2) il ne faut pas se précipiter à l'école pour récupérer vos enfants mais attendre les instructions des forces de l'ordre.
- 3) il ne faut pas encombrer les lignes téléphoniques de l'école.



Merci de votre collaboration

- ❖ 1 exercice d'évacuation a été réalisé au 1^{er} trimestre : Tout s'est bien passé !!
- ❖ Madame DOUTRELEAU souhaiterait en réaliser un deuxième en présence des pompiers au cours du 2^{ème} trimestre.

5. VALIDATION DU PROJET D'ECOLE : 2 AXES

Après analyse des besoins prioritaires des enfants, deux axes ont été retenues.

MAITRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE	COMPETENCES SOCIALES ET CIVIQUES
Améliorer les productions d'écrits en insistant sur l'orthographe et le vocabulaire.	Contribuer au respect de soi, de l'environnement et mieux vivre ensemble.
Quelques exemples concrets	
<ul style="list-style-type: none">• Programmation de cycles,• découverte et création de contes,• Lexique thématique,• Utilisation du dictionnaire,• Accent sur la conjugaison,• échanges inter- classes.	<ul style="list-style-type: none">• hygiène alimentaire projet goûter,• opération petit déjeuner le 29/03/08,• semaine du goût, quiz des saveurs CP/CME,• comportements inadaptés: dialogue, harmonisation des sanctions...• jardinage.

➤ CLASSE ROUSSE : Classe de Madame CUCIT (CE2)



Bilan positif. Madame Cucit a cependant émis le souhait de partir un peu plus tard l'année prochaine afin de mieux faire connaissance avec les enfants .

- CLASSES DE NEIGE : les enseignants sont favorables à cette classe transplantée ; les familles concernées recevront des informations prochainement (du 6 au 22 février 2008).



6. SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE :

Le plan Vigipirate (de niveau orange) est toujours d'actualité, de ce fait le portail est fermé à clé tous les jours de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Un questionnaire-sondage va être distribué début décembre par la fcp aux familles afin d'analyser les difficultés rencontrées par chaque parent lors du dépôt des enfants à l'école le matin.



7. CALENDRIER DES MANIFESTATIONS :

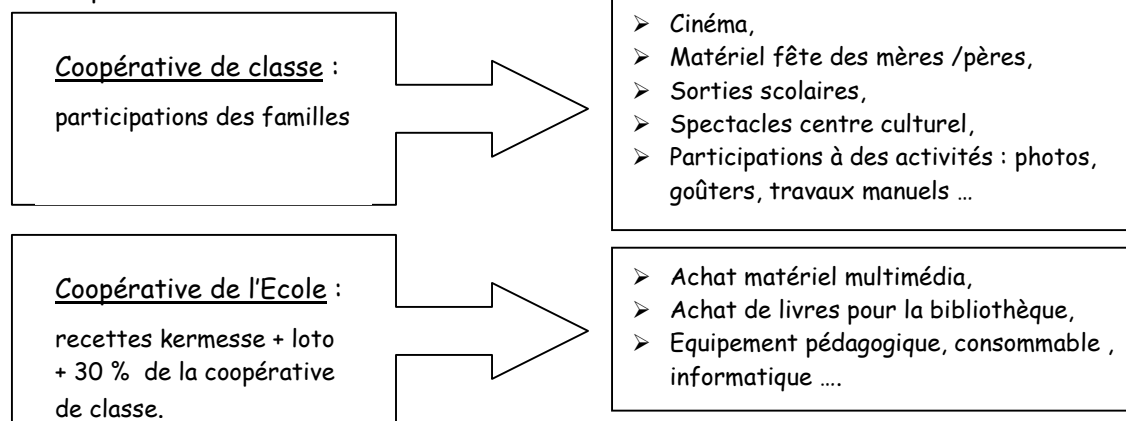
- Loto : vendredi 28 mars 2008,
- Cross scolaire : 5 avril 2008,
- Chorale CP : un samedi de décembre à l'école + 7 juin 2008 salle J. Vilar (en attente de confirmation),
- Kermesse : samedi 14 juin 2008,
- Représentation théâtrale CM2 : 16 juin 2008 pour les enfants - 17 juin 2008 pour les familles,
- Carnaval municipal : samedi 21 juin.



INFO FCPE

QU'EST CE QUE LA COOPERATIVE ? Elle permet d'enrichir l'environnement et le cadre de vie des enfants.

Elle se décompose de la manière suivante :



VISITE AU SIRESCO :

Sandrine LEPAGE (parent fcpe) assistera courant janvier ou février à une réunion organisée par le Siresco. La visite du site Siresco se fera par la suite.

CONCERTATION RYTHME SCOLAIRE :

Le Ministre de l'Education Nationale a fait une annonce de réduction du temps scolaire pour les enfants des écoles primaires. Cette réduction va bien sûr dans le sens des parents (52% selon certaines sources seraient pour la suppression des samedis matins).

Cependant, cette mesure est annoncée sans concertation avec les enseignants et les fédérations de parents d'élèves. Nous tenons donc à rappeler lors de ce conseil d'école notre inquiétude concernant les diverses conséquences d'une telle mesure :

- les conséquences sur le rythme de l'enfant,
- la nouvelle baisse du temps scolaire ne permettra plus aux enfants d'ingérer la lourdeur des programmes en vigueur,
- Le temps consacré aux concertations entre enseignants (une fois toutes les trois semaines) va t-il être supprimé ?
- Les conséquences sur la relation des familles avec l'école.

La FCPE Barbusse pilote une concertation sur le rythme scolaire en collaboration avec les instances publiques.

Une concertation sera prochainement organisée :

Que vous soyez favorable ou non à cette modification du rythme scolaire de votre enfant, nous vous invitons à nous faire partager votre point de vue.

CLASSES TRANSPLANTEES : La fcpe Barbusse souhaite rappeler son attachement aux classes de découverte comme un des outils pédagogiques ayant une réelle portée pour nos enfants.

La classe rousse de Madame CUCIT s'est très bien passée, et les enfants comme d'habitude en ressortent heureux et grandis. Ils garderont ce voyage longtemps dans leur mémoire comme des moments où l'école leur a permis de découvrir d'autres univers, des moments d'amitiés importants et enfin des moments privilégiés dans la relation aux apprentissages et à leur enseignante.





Pour tout cela nous tenons à remercier, Mme DOUTRELEAU et l'équipe pédagogique pour renouveler chaque année cette démarche pédagogique et par avance nous remercions les enseignants de CM2 pour les classes de neige de cette année.

RESPONSABILITE ENGAGEE APRES 18H00 : Courrier adressé à Madame HURAND le 1^{er} octobre 2007 :

Madame,

Les élèves de l'école Henri Barbusse sont après 16h30 pris en charge par différents intervenants :

- jusqu'à 18h00 par les enseignants dans le cadre de l'étude ,
- après 18h00 par les animateurs dans le cadre de l'accueil périscolaire.

La passation entre ces deux services est structurée en ce qui concerne les enfants du premier cycle, en effet il est rare de voir un CP ou CE1 entrer seul à son domicile, d'où une vigilance accrue des membres de l'étude et de l'accueil.

Notre interrogation se porte sur les enfants du second cycle qui pour certains entrent seuls à la maison.

Notre demande est la suivante :

- qui *légalement* est responsable si un enfant inscrit à l'accueil du soir quitte l'établissement (pensant ne pas devoir y rester) et qu'un accident ou une disparition survient ?

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre courrier.

Réponse :



Madame,

Vous avez interpellé Mme HURAND au sujet de la responsabilité des adultes au moment où les enfants quittent l'étude dirigée pour rentrer chez eux ou intègrent l'accueil périscolaire animé par les animateurs du service Enfance-jeunesse.

Sachez que la Municipalité est extrêmement sensible et préoccupée au quotidien par la sécurité des jeunes Mitryens. Il me semble important que les adultes (enseignants et animateurs) qui gèrent ce transfert doivent faire preuve de vigilance et de sérieux à ce moment.

Cependant, le cadre légal n'oblige pas à prendre en charge les enfants lors de leur sortie de l'établissement, à partir de l'école élémentaire. Comme vous le savez, l'inscription en accueil périscolaire n'est pas une obligation de fréquentation. Donc, il convient aux parents, qui souhaitent que leur enfant soit présent à l'accueil périscolaire, d'en informer l'enseignant, afin que les adultes ne laissent partir l'enfant seul.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Maire adjointe, chargée de l'Enfance Jeunesse

Marianne MARGATE





DROIT A LA PAROLE



N'hésitez pas à nous adresser vos questions ou remarques :

- en vous adressant directement aux Parents FCPE (cf. trombinoscope),
- en nous contactant par téléphone ou mails personnels,
- en nous envoyant un courriel sur l'E-mail fcpe : fcpe-barbusse@orange.fr



Les parents élus FCPE qui siègent au Conseil d'Ecole souhaitent recueillir vos avis afin de mieux vous y représenter.

Vos remarques et suggestions :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Je souhaite :
- que ma demande soit traitée au prochain Conseil d'Ecole,
 - avoir une réponse individuelle,
 - rencontrer un (les) parent(s) fcpe,
 - autre :



Vos coordonnées (facultatif sauf si vous souhaitez une réponse individuelle) :

.....

.....

.....

.....